AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-8-63 239973

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)

(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)

C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Supplément N° 2 au Bulletin Technique N° 35 d'Août 1963 — 1963-26

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou : Dans les vignobles à encépagements tardifs des Charentes et du Jurançonnais, un dernier traitement pourrait être prévu, dès à présent, afin d'éviter les attaques de Rot brun et d'assurer un meilleur aoûtement des bois. Ce traitement est particulièrement recommandé dans les jeunes vignes.

Vers de la grappe : Dans plusieurs vignobles de la région Bordelaise les piégeages sont assez importants. Un poudrage avec un insecticide à action curative (Ester phosphorique) pourrait être envisagé dès l'apparition des jeunes chenilles.

Pour les autres régions attendre un avis ultérieur.

ARBRES FRUITIERS

Tordeuse orientale : La capture des papillons dans les pièges alimentaires sont faibles, en raison, vraisemblablement des conditions climatiques actuelles.

Il semblerait néanmoins plus prudent, au voisinage, des vergers de pêchers de protéger les pommes et les poires contre les attaques de l'insecte. Nous rappelons que les insecticides à base de D.D.T. ou de Parathion ne doivent pas être utilisés à moins de 15 jours de la récolte.

Bordeaux, le 24 Août 1963

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

l'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 113